

Montpellier, le

Madame, Monsieur,

Le gouvernement vient d'annoncer un plan de relance de 100 milliards d'euros pour surmonter la crise liée aux conséquences de la pandémie de la COVID-19.

Dans ce cadre, outre les aides générales aux entreprises auxquelles peuvent prétendre les exploitations agricoles, un volet spécifique de 1 milliard d'euros est dédié à l'agriculture avec pour objectif de préparer l'agriculture de demain. La crise COVID a en effet confirmé l'importance stratégique du lien à l'alimentation et des questions de souveraineté, de proximité, de qualité. Beaucoup de travail reste à accomplir pour qu'émergent de manière massive des modèles de productions plus durables et plus résilients.

Le plan de relance permet d'accompagner les agriculteurs, qui sont déjà nombreux à avoir entamé cette transition vers un modèle plus durable, à la fois respectueux de l'environnement et économiquement robuste.

Ces aides vont être accordées dès 2021 sur 2 ans avec le principe du « premier arrivé, premier servi ». Nous vous invitons à prendre connaissance sans tarder de ces mesures d'accompagnement qui constituent une opportunité pour le développement de l'agriculture héraultaise. Elles visent 3 objectifs : la souveraineté alimentaire, la transition agroécologique et l'adaptation de l'agriculture au changement climatique.

Vous concernent notamment :

- Une mesure (1A) « protéines végétales » subventionnant à 30 % les agroéquipements spécifiques aux cultures de protéines végétales et permettant aux filières élevages de développer leur autonomie fourragère,
- La mesure (3) subventionnant à 40 % les investissements en faveur de la biosécurité et du bien-être animal en élevage qu'il s'agisse d'améliorer les conditions d'élevage, de prévenir les maladies, de renforcer la formation des agriculteurs,
- Une mesure (5) « *Plantons des haies* » subventionnant à plus de 80 % la plantation ou la reconstitution des haies bocagères pour permettre de favoriser la biodiversité, lutter contre l'érosion et améliorer l'infiltration de l'eau dans le sol,
- Une mesure (6) *Bons « Bilan carbone »*, subventionnant à 90 % les diagnostics destinés à orienter les agriculteurs nouvellement installés sur le choix des mesures agroécologiques à mettre en œuvre dès leur installation,
- La mesure (10), de 2 500 € de crédit d'impôt HVE, pour tous les agriculteurs certifiés ou qui s'engagent dans une certification HVE de type III,
- La mesure (16), aidée jusqu'à 40 % selon le type d'équipement, de prime à la conversion des agroéquipements pour la transition agroécologique permettant de réduire l'usage des intrants et les dérives de produits phytopharmaceutiques, afin de rendre l'agriculture française plus moderne et plus compétitive,

- la mesure (17), aidée à 30 %, d'aide à l'investissement dans des matériels de prévention des aléas climatiques, afin d'améliorer la résilience individuelle des agriculteurs face aux aléas climatiques et les accompagner dans la mise en œuvre de projets de gestion de la ressource en eau s'intégrant dans un cadre collectif.

Le travail sur l'activation de chacun des dispositifs est en cours. Il a fait l'objet d'une concertation avec tous les partenaires (chambres d'agriculture, organismes nationaux à vocation agricole et rurale, FAM, Agence Bio, Régions), et sera décliné au niveau des territoires sous l'autorité des préfets. Les circuits d'information et les guichets existants sont privilégiés pour mettre en œuvre et suivre ces mesures, principalement sous la forme d'appels à projet pilotés par France AgriMer (<https://www.franceagrimer.fr/Accompagner/Plan-de-relance>).

Nous vous invitons à vous saisir sans délai de ces opportunités sans précédents, en consultant le site internet de la Chambre d'agriculture (<https://herault.chambre-agriculture.fr/>) et en vous rapprochant de la cellule de suivi dédiée à la relance mise en place par la Chambre d'agriculture et la DDTM de l'Hérault.

Comptant sur vous pour mobiliser ce plan au bénéfice de l'agriculture de l'Hérault et restant à votre écoute, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

*Très cordialement.*

Le préfet,



Jacques WITKOWSKI

Le président de la Chambre d'agriculture de l'Hérault,



Jérôme DESPEY